

Latin LVB
Banque ELVi
Session 2024

1 - Le sujet

Cette année, les candidats ont composé en version latine sur un texte, en adéquation avec le thème de l'année, intitulé « César décrit la panique de l'armée romaine près de Besançon », qui était emprunté à la *Guerre des Gaules*, I, 39.

Le texte, qui comprenait 169 mots, était d'un format équivalent à celui du texte de l'année dernière.

2 - Barème, attentes du jury

175 copies ont été corrigées (moyenne : 10.63, écart-type : 5,56)

La correction des copies reposait sur les modalités suivantes : pour chacune des phrases de la version, toutes les copies ont été successivement corrigées ; puis chaque copie a fait l'objet d'un examen individuel portant sur l'ensemble du texte.

Le barème permettait de relever différentes fautes dont voici une liste qui, sans être exhaustive, entend être détaillée : non-sens ; contresens ; contresens faisant non-sens ; structure faisant contresens ; contresens de construction ; faux sens faisant contresens ; mode ; temps ; faux sens ; mal dit ; inexactitude ; mal dit faisant faux sens ; inexactitude faisant faux sens ; très mal dit faisant faux sens.

A cette liste on doit joindre celle des fautes de français (syntaxe, morphologie verbale, morphologie nominale, accord sujet-verbe, fautes d'orthographe, problèmes de registre ou de style).

Lorsque le texte n'a pas été traduit en entier, des points supplémentaires ont été retirés pour les passages non-traduits.

Si les fautes de français étaient cumulables avec les erreurs d'interprétation de tel ou tel passage, même lorsque le passage en question était affecté d'une pénalité forfaitaire, les traductions particulièrement réussies de tel ou tel passage ont pu être distinguées par l'octroi d'une bonification (AB, B ou TB) qui compensait alors, selon le cas, tel ou tel point moins réussi. Grâce à ce principe de compensation, plusieurs copies présentant quelques erreurs ont pu cependant recevoir une note de 20 sur 20.

3 – Remarques de correction

L'épreuve, comme il se doit pour une épreuve de concours, a été discriminante et a permis de nettement hiérarchiser les 175 copies, qui se répartissent sur la quasi- totalité de l'échelle des notes, puisque les notes vont de 0,5 sur 20 à 20 sur 20.

Les candidats ont été très peu nombreux à ne pouvoir traduire l'intégralité de la version, signe manifeste d'une bonne gestion du volume horaire imparti à l'épreuve. Aucune copie blanche n'a été rendue.

De trop nombreuses copies, cependant, présentent des fautes de français qui leur portent préjudice : la règle de l'accord du participe passé n'est pas maîtrisée, l'indicatif passé simple actif semble ne plus être connu, et les confusions entre verbes du premier groupe, verbes du deuxième groupe, verbes du troisième groupe ont été fréquentes lorsqu'il s'agissait de proposer la forme correcte d'un verbe à la troisième personne du singulier de l'indicatif passé simple actif.

De nombreuses copies présentent de réels défauts de méthode : le texte n'est souvent pas construit ; les mots sont parfois traduits après avoir été extraits çà et là sans qu'il soit tenu compte ni de la ponctuation ni de la construction de la phrase latine. Plusieurs candidats n'ont pas respecté les phrases latines, coupant une phrase en plusieurs ou, ce qui est pire, faisant une phrase unique à partir de deux phrases latines.

Relevons ici, sans prétendre offrir un bilan exhaustif, les éléments qui ont posé un problème et qui permettent de comprendre le texte.

Dans la première phrase, *causa* a trop souvent été construit sans *rei frumentariae commeatusque* ; *dum + moratur* n'a pas été analysé ; l'antécédent de la relative a souvent été mal analysé ; *praedicabant* n'a pas été assez analysé comme le verbe de la subordonnée relative ; la relative n'a pas toujours été vue ; la corrélation *tantus ... ut* n'a pas toujours été comprise. La litote *non mediocriter* devait être rendue.

Dans la seconde phrase, *a tribunis, militum, praefectis reliquis qui...* devait être compris comme un ensemble ; *secuti Caesarem* devait être compris comme étant une apposition au sujet d'*habebant*.

Dans la troisième phrase, l'expression *alius alia..* semble largement méconnue. *Eius (uoluntate)* n'a souvent pas été compris comme renvoyant à César. *Pudore adducti* n'a pas toujours été compris comme étant une apposition.

Dans la quatrième phrase, le balancement *neque neque* devait être rendu. *Suum* et *suis* sont des réfléchis, ce qui, trop souvent, n'a pas été vu.

Dans la cinquième phrase, *Vulgo* est un adverbe. *Qui magnum in castris usum habebant, milites, centurionesque quique equitatu praerant* est le sujet de *perturbabantur*. *Quique equitatu praerant* a souvent été mal compris.

Le niveau des candidats semblait très hétérogène (beaucoup de copies ont eu une note inférieure à 7 ; à l'inverse, beaucoup ont eu une note supérieure à 15 ; il y a eu peu de copies « moyennes »). Le correcteur a toutefois eu le plaisir, cette année encore, de lire

de belles propositions de traductions qui montraient une maîtrise solide des subtilités grammaticales de la langue latine, et une maîtrise non moins solide de la langue française. Le texte ne présentait pas de réelles difficultés, si le candidat s'attachait à construire le texte avec rigueur. Très souvent les difficultés du texte disparaissaient, si on analysait la construction.

4 - Conseils aux futurs candidats

Une épreuve de version latine se prépare tout au long de l'année : les futurs candidats devraient lire régulièrement des textes en édition bilingue et revoir fréquemment tous les chapitres d'une grammaire latine, afin de maîtriser morphologie verbale, morphologie nominale et syntaxe, sans oublier de vérifier leurs connaissances en grammaire française. Il peut également être utile d'avoir des notions d'histoire de la littérature latine et d'histoire ancienne. En outre, il convient de construire le texte latin (repérage des verbes, des conjonctions de subordination, de coordination, etc.) avant même de commencer à chercher dans le dictionnaire.

Proposition de traduction :

Pendant qu'il s'attarde pendant quelques jours près de Besançon pour rassembler du blé et d'autres provisions, suite aux questions de nos soldats et aux propos des Gaulois et des marchands, qui affirmaient que les Germains étaient dotés d'une taille étonnante, d'un courage et d'un entraînement militaire hors du commun (souvent ils avaient, disaient-ils, combattu avec eux, et n'avaient même pas pu supporter leur visage et l'éclat de leurs yeux), une si grande peur s'empara soudain de toute l'armée qu'elle troubla de façon peu ordinaire presque tous les esprits. Cela commença par les tribuns militaires, les préfets et tous ceux qui, ayant suivi César depuis Rome pour cultiver son amitié, n'avaient pas une grande habitude de la vie militaire. Chacun d'eux, invoquant un prétexte différent qu'il disait nécessiter leur départ, demandait la permission, avec l'assentiment de César, de prendre congés ; quelques-uns, poussés par la honte, restaient pour éviter d'être soupçonnés de lâcheté. Mais ils ne pouvaient cependant composer leur visage ni retenir leurs larmes ; cachés dans leurs tentes, ils se lamentaient sur leur sort ou déploraient, avec leurs familiers, le danger qui menaçait toute l'armée. Partout, dans tout le camp, des testaments furent scellés. A cause de leur propos et de leur peur, petit à petit, même ceux qui avaient une grande habitude des camps, soldats, centurions, commandants de cavaleries, furent troublés.